

ECRIRE EN NOIR OU EN BLEU

NOM, Prénom :

Classe Fréquentée : _____

Personnes autorisées à venir chercher notre enfant
(en-dehors des cas d'urgence)

Noms Prénoms	N° Téléphone

=====
Nous soussignés _____, certifions **avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités de fonctionnement des services périscolaires.**

A _____, le _____

Signature des parents **(OBLIGATOIRE)**.

✦ ATTENTION ✦

**INFORMATIONS COMPLETE = URGENCE TRAITÉE RAPIDEMENT !
POUR LA SECURITE DE VOS ENFANTS LES FICHES REMPLIES ILLISIBLEMENT SERONT REJETÉES**

Sans retour de la fiche de secours dûment remplie dans les plus brefs délais, nous serions contraints de ne pas autoriser votre enfant à utiliser les services périscolaires.



MAIRIE DE
Lavau

Année scolaire 2021-2022

GARDERIE

PÉRIODE SCOLAIRE : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI
(Garderie Gratuite)

Garderie réservée exclusivement aux enfants scolarisés à Lavau dont les deux parents travaillent.

Garderie commune pour les enfants de maternelle et de primaire.

🕒 ⇒ **LE MATIN** de 7 H 30 à 8 H 50.

🕒 ⇒ **LE MIDI** : seuls les enfants de Maternelle seront gardés jusqu'à 12 H 15 dans les locaux de l'école primaire.

🕒 ⇒ **L'APRÈS-MIDI** de 13 H 30 à 13 H 50.

🕒 ⇒ **LE SOIR** de 17 H 00 à 18 H 15.

MERCREDI (Garderie Payante)

Garderie ouverte à tous les enfants scolarisés à Lavau.

🕒 ⇒ **LE MATIN** de 7 H 30 à 12h00.

🕒 ⇒ 13 h 30 à 18 h 15.

VACANCES SCOLAIRES (Garderie Payante)

La garderie, ouverte à tous les enfants des écoles scolarisés à Lavau, fonctionnera aux vacances :

➤ de la Toussaint : du 25 au 29 Octobre 2021 et du 02 au 05 Novembre

➤ de Noël : du 20 au 23 Décembre 2021 puis du 27 au 30 Décembre

➤ d'Hiver : du 07 Février au 11 Février 2022 puis du 14 au 18 Février

➤ de Printemps : du 11 Avril au 15 Avril 2022 puis du 19 au 22 Avril

➤ d'Été : du 07 Juillet au 29 Juillet 2022 inclus

🕒 ⇒ **DE 7 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 15.**

Un bulletin d'inscription sera diffusé avant chaque période pour les enfants

RESTAURATION SCOLAIRE

du Lundi au Vendredi.

Les enfants de plus de 3 ans, scolarisés dans la commune peuvent se restaurer à la cantine scolaire (les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis). Les enfants sont pris en charge par des agents de la commune à leur école.

REGLEMENT INTERIEUR

✓ ADMISSION DES ENFANTS :

Afin de limiter les risques de contagion, tout enfant malade ne pourra être accepté dans le cadre des services périscolaires. En cas d'état fébrile au-delà de 38°C ou de suspicion d'une maladie contagieuse, les parents seront immédiatement contactés par un agent de la commune pour venir chercher leur enfant. Rappel : la garderie gratuite est réservée aux deux parents qui travaillent.

✓ ARRIVÉE DES ENFANTS :

Pour éviter tout incident, le parent ou la personne autorisée par écrit doit confier en personne l'enfant au personnel de la garderie, à l'intérieur de l'établissement.

✓ DÉPART DES ENFANTS :

Pour des raisons de sécurité, les enfants de maternelle ne peuvent être récupérés pendant le trajet école-garderie, le parent ou la personne autorisée doit attendre que l'enfant arrive en garderie, s'il n'est pas arrivé à temps à l'école. Tous les enfants de la garderie devront être repris au plus tard à 18 h 15 (amende de 10€ en cas de dépassement) par un parent ou toute autre personne désignée ci-après. Les enfants ne doivent pas quitter la garderie seul. Si un enfant quitte la garderie seul sans l'autorisation d'un parent, celui-ci sera exclu définitivement. Tout enfant manquant fera l'objet d'un signalement en gendarmerie.

✓ FONCTIONNEMENT :

En cas d'effectif insuffisamment inscrit pour la cantine ou la garderie, la municipalité se réserve le droit de fermer temporairement l'accueil.

✓ DISCIPLINE :

À tout moment, pour des raisons de discipline, la municipalité se verra dans l'obligation de renvoyer les trouble-fêtes temporairement ou définitivement après un simple avertissement.

✓ ACTIVITÉS :

Les enfants inscrits sont tenus à se rendre aux activités. En cas d'absence et sans justificatif médical, l'enfant sera exclu définitivement. Toutes activités commencées ne donneront lieu à aucun remboursement.

FICHE DE SECOURS RECTO/VERSO - 2021/2022

ÉCRIRE EN NOIR OU EN BLEU

Nom, prénom :

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

☎ _____ (Inscrivez L.R. si Liste Rouge)

Nom Prénom du PARENT 1 : _____

Lieu de Travail et téléphone : _____

Nom Prénom du PARENT 2 : _____

Lieu de Travail et téléphone : _____

Médecin à contacter : _____

☎ _____

Adresse : _____

Personnes à contacter en cas d'URGENCE

Noms Prénoms	N° Téléphone
①	
②	
③	
④	

Renseignements santé destinés aux services de secours :

Votre enfant prend-t-il un traitement journalier ? Si oui lequel ?

(Nous vous rappelons que le personnel n'est pas habilité à administrer un quelconque traitement.)

L'enfant présente-t-il une maladie particulière ? _____

Des allergies ? (précisez) _____

L'enfant suit-il un régime ? (précisez) _____

Groupe sanguin de l'enfant : _____

Autres renseignements : _____

LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS FOURNIS CI-DESSUS ET AUTORISE LE RESPONSABLE DE L'ENFANT PENDANT LA GARDERIE OU LA RESTAURATION SCOLAIRE A LE FAIRE HOSPITALISER EN CAS D'URGENCE.

Date :

Signature :